

AVIS
**EMETTEUR : CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE
MUTUEL DE FRANCHE-COMTE**

DIVIDENDE DE L'EXERCICE 2020 fixé à 3,18 € par CCA

L'Assemblée Générale de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Franche-Comté s'est tenue le 24 mars 2021 et a fixé le dividende attaché à chaque CCA à 3,18 €.

Par conséquent, après le détachement du dividende, le nouveau prix du CCA sera de 335,97 €. En effet, pour rappel, le prix indicatif de référence des CCA, déterminé sur la base de l'arrêté des comptes annuels au 31 décembre 2020, était de 339,15 €.

Ce nouveau prix prend effet à compter du 04 mai 2021 pour la fin du 1^{er} semestre et reste valable jusqu'à la publication du nouveau prix basé sur l'arrêté des comptes au 30 juin 2021.

Le dividende sera mis en paiement, en numéraire, le 03 mai 2021.

